



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE DE RENNES
40, rue du Bignon
Forum de la Rocade
B.P. 91467
35514 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. 02 99 26 02 50
Fax 02 99 26 86 38

ASSOCIATION STAFF

7, rue des petites industries

44470 – CARQUEFOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

A l'assemblée générale,

I OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association STAFF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédées, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

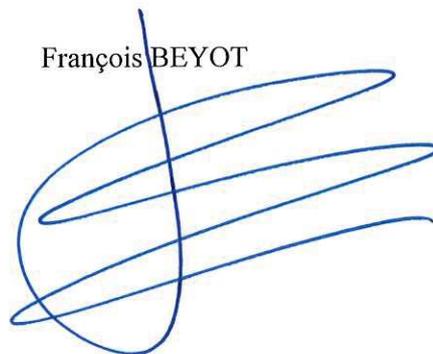
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cesson-Sévigné

Le 10 mai 2024

**Le Commissaire aux Comptes
FIDAUDIT**

François BEYOT



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	6 079	3 903	2 176	4 016
	Autres immobilisations incorporelles (1)	12 430	12 425	5	403
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	649 956	570 211	79 745	58 492
	Autres immobilisations corporelles	957 054	747 273	209 782	259 556
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	33 927		33 927	33 154	
Prêts					
Autres immobilisations financières	41 482		41 482	39 715	
TOTAL (I)	1 700 928	1 333 812	367 116	395 335	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 071		3 071	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	312 683	1 175	311 508	166 650
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	189 446		189 446	144 882	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	37 629		37 629	13 545	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	10 335		10 335	22 043
	TOTAL (II)	553 164	1 175	551 989	347 120
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	2 254 092	1 334 987	919 105	742 455	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			5 372	6 417	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	6 366	6 366
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	320 979	382 637	
Excédent ou déficit de l'exercice	86 010	(61 658)	
	Total des fonds propres (situation nette)	413 355	327 345
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	49 031	19 361
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	49 031	19 361
	Total des fonds propres	462 386	346 706
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	10 500	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	35 379	48 648
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	45 879	48 648
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	29 749	28 698
	Total des provisions	29 749	28 698
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	61 339	47 383
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 311	74 697
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	209 515	186 218
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	14 634	10 103	
Produits constatés d'avance	22 291		
	Total des dettes	381 091	318 402
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	919 105	742 455
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	86 009,67	(61 657,59)
(1) Dont à moins d'un an	349 845	304 436	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	15 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	200	240
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 144 262	2 296 222
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	10 500	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		3 350
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 951	10 929
Utilisations des fonds dédiés	13 270	16 585	
Autres produits	26	15 165	
Total des produits d'exploitation	2 191 209	2 342 492	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	618 856	789 996
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	72 914	78 491
	Salaires et traitements	933 365	1 018 294
	Charges sociales	346 779	378 424
	Dotation aux amortissements et dépréciations	110 210	136 033
	Dotation aux provisions	1 051	
	Reports en fonds dédiés	10 500	3 232
Autres charges	12 831	6 600	
Total des charges d'exploitation	2 106 505	2 411 070	
RESULTAT D'EXPLOITATION	84 704	(68 578)	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 704	(68 578)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	793	568
Total des produits financiers		793	568
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 282	593
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 282	593
RESULTAT FINANCIER		(1 489)	(25)
RESULTAT COURANT avant impôts		83 215	(68 603)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	84	757
	Sur opérations en capital	11 870	18 594
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	11 954	19 351
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 838	8 623
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 321	3 782
Total des charges exceptionnelles		9 159	12 405
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 795	6 945
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 203 956	2 362 411
TOTAL DES CHARGES		2 117 946	2 424 068
EXCEDENT ou DEFICIT		86 010	(61 658)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		95 974	105 408
Bénévolat			
TOTAL		95 974	105 408
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		95 974	105 408
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		95 974	105 408

ANNEXE

Faits significatifs de l'exercice

Cet exercice à une durée de 12 mois contre une durée de 15 mois sur l'exercice précédent.

La comparaison entre les deux exercices est donc difficile.

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le bilan présente un total de 919 105 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 2 203 956 euros et un total de charges de 2 117 946 euros, dégageant ainsi un résultat de 86 010 euros.

Ce résultat se ventile ainsi :

. Résultat courant	83 215 €
. Résultat exceptionnel	2 795 €
	<hr/>
Résultat comptable (excédent)	86 010 €
	<hr/> <hr/>

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a adopté la présentation simplifiée de son annexe comme l'y autorise le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour les structures ne dépassant pas certains seuils.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils n'influencent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de la création d'un site internet et de logiciels amortis sur 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,
- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en tenant compte de la durée de vie prévue :

- matériel et outillage	4 à 10 ans
- matériel son et lumière	4 ans
- installations techniques	4 à 10 ans
- installations générales, agencements et aménagements	4 à 10 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- mobilier	5 et 6 ans 2/3

Règles et Méthodes Comptables

c) Immobilisations financières

Il s'agit de dépôts et cautionnements versés et de parts d'organismes bancaires.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Subventions d'investissement

Elles sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Suite au règlement de l'ANC 2022-01 du 11 mars 2022, la taxe d'apprentissage collectée est traitée comme une subvention d'investissement.

f) Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31/12/2023 a été évaluée à 28 740 € en retenant les critères suivants :

- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Taux d'actualisation : 3,53 %
- Convention collective : organismes de formation
- Progression des salaires : 1 % constant
- Catégorie de personnel : ensemble du personnel
- Initiative du départ : salarié
- Age de départ : 64
- Taux de rotation du personnel : moyen
- Méthode de calcul : rétrospective avec prorata temporis
- Taux de charges sociales : 47 %

g) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association ne sont pas communiqués car cela consisterait à donner une information individuelle.

Règles et Méthodes Comptables

h) Valorisation des contributions volontaires

Les subventions de fonctionnement reçues sont enregistrées aux comptes 74.

L'association bénéficie également de subventions indirectes que constituent les moyens matériels et humains mis à sa disposition par des fournisseurs.

Les subventions indirectes comptabilisées aux comptes 86 et 87 correspondent à de la mise à disposition de matériel par des fournisseurs pour un montant de 95 974 €. Elles apparaissent en pied du compte de résultat.

i) Taxe d'apprentissage

L'association STAFF a obtenu l'autorisation de percevoir la taxe d'apprentissage à compter de la collecte 2017. Au cours de l'exercice, l'association a reçu un montant de 4 544 €. Cette taxe sera utilisée pour financer des investissements et comptabilisé en compte 131000 "taxe d'apprentissage destinée aux équipements".

j) Effectif

L'effectif de l'association en équivalents temps plein est de 22,24.

k) Objet de l'association

L'association a pour objet :

- former des personnes aux métiers techniques du spectacle vivant ainsi qu'aux métiers techniques de l'audio-visuel ;
- proposer des actions de formation continue aux professionnels dans le cadre d'élargissement de compétences, de perfectionnement, d'acquisition de savoir-faire dans le respect des normes et réglementation en vigueur ;
- proposer des parcours de formation individualisés ;
- gérer, entretenir, mettre en oeuvre le matériel technique du spectacle, d'exposition, de sonorisation et de communication nécessaire à la formation ;
- favoriser le rapprochement des artistes et professionnels du spectacle avec les stagiaires ;
- participer à l'organisation des métiers liés aux techniques du spectacle en développant un lieu de ressources, d'information, de prise de contacts, de certification ;
- mener toutes actions en faveur de la diffusion et la production du spectacle vivant ;
- proposer des actions de formation par la voie de l'apprentissage.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	18 509					18 509
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 509					18 509
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	600 635		49 884		563	649 956
Instal., agencement, aménagement divers	558 339		2 484			560 823
Matériel de transport	15 000					15 000
Matériel de bureau, informatique et mobilier	357 125		28 228		4 123	381 231
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 531 099		80 596		4 685	1 607 010
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	33 154		773			33 927
Prêts et autres immobilisations financières	39 715		1 768			41 482
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	72 868		2 541			75 409
TOTAL	1 622 476		83 137		4 685	1 700 928

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Autres	14 090	2 238	16 328
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 090	2 238	16 328
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	542 143	28 631	563
	Autres instal., agencement, aménagement divers	384 748	32 652	417 400
	Matériel de transport	4 467	3 000	7 467
	Matériel de bureau, mobilier	281 694	44 834	4 123
	Emballages récupérables et divers			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 213 052	109 117	4 685	1 317 484
TOTAL	1 227 141	111 356	4 685	1 333 812

Tableau des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
- Taxe d'apprentissage destinée aux équipements	72 284	4 544	34 994	41 834
- AFDAS		36 996		36 996
TOTAUX	72 284	41 540	34 994	78 830

Tableau des amortissements des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin d'exercice
		Dotations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
- Taxe d'apprentissage destinée aux équipements	52 923	10 091	34 994	28 020
- AFDAS		1 779		1 779
TOTAUX	52 923	11 870	34 994	29 799

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	6 366				6 366
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	382 637	(61 658)			320 979
Excédent ou déficit de l'exercice	(61 658)	61 658	86 010		86 010
Situation nette	327 345		86 010		413 355
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	19 361		76 534	46 864	49 031
Provisions réglementées					
TOTAL	346 706		162 543	46 864	462 386

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Conseil Régional		10 500				10 500	
Contributions financières d'autres org.							
AFDAS - contribution investissements	48 648		13 270			35 379	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	48 648	10 500	13 270			45 879	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	28 698	1 051		29 749
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 698	1 051		29 749	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">{</div> <div style="margin-left: 5px;"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		1 175		1 175
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		1 175		1 175	
TOTAL GENERAL		28 698	2 226		30 924
Dont dotations et reprises			2 226		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	41 482	5 372	36 110
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	312 683	312 683	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	346	346	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	207	207	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	72 986	72 986	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	115 907	115 907	
	Charges constatées d'avance	10 335	10 335	
TOTAL DES CREANCES		553 946	517 836	36 110
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	61 339	30 093	31 246	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	73 311	73 311		
	Personnel et comptes rattachés	71 590	71 590		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 634	107 634		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 291	30 291		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	14 634	14 634		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	22 291	22 291			
TOTAL DES DETTES		381 091	349 845	31 246	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		36 044			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	9 700	3 700	6 000	162,16
Autres créances	112 971	72 663	40 308	55,47
TOTAL	122 671	76 363	46 308	60,64

AUTRES CRÉANCES CLIENTS

Clients, factures à établir : **9 700 €**

AUTRES CRÉANCES

Personnel à regulariser : 346 €

Subventions à recevoir : 2 100 €

Produits à recevoir : 110 525 €

112 971 €

Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	10 335	22 043	(11 708)	-53,11
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	10 335	22 043	(11 708)	-53,11

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - EXPLOITATION

Achats et charges externes :	9 099 €
Indemnités journalières à régulariser :	1 236 €
	<hr/>
	10 335 €

Charges à payer

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 361	12 242	(881)	-7,20
Dettes fiscales et sociales	80 932	61 748	19 184	31,07
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	13 084	9 520	3 565	37,44
TOTAL	105 377	83 509	21 867	26,19

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs, factures non parvenues : 11 361 €

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Personnel, charges à payer : 8 €

Personnel, provision pour congés payés : 55 050 €

Charges sociales sur provision pour congés payés : 25 874 €

80 932 €

AUTRES DETTES

Clients, avoirs à établir : 12 681 €

Charges à payer : 403 €

13 084 €

Produits constatés d'avance

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	68 170	48 648	19 522	40,13
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	68 170	48 648	19 522	40,13

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE - EXPLOITATION

Produits constatés d'avance :	22 291 €
Fonds dédiés :	10 500 €
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes :	35 379 €
	<hr/>
	68 170 €

Détail des ressources de l'association au titre de la formation professionnelle

Origine des fonds	2023 (12 mois)		2021/2022 (15 mois)	
	Montant en euros	%	Montant en euros	%
I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	85 132	4,0%	20 583	0,9%
Etat, collectivités locales et établis. publics	85 743	4,0%	70 977	3,1%
Entreprises :				
- via TransitionsPro	17 257	0,8%	11 762	0,5%
- via CPF			750	0,0%
- via FAF	654 415	30,5%	532 865	23,2%
Particuliers	17 254	0,8%	16 272	0,7%
TOTAL I	859 800	40,1%	653 208	28,5%
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances Européennes				
Etat				
Régions	1 200 915	56,0%	1 563 469	68,2%
Autres collectivités territoriales	11 710	0,5%	12 400	0,5%
TOTAL II	1 212 625	56,6%	1 575 869	68,7%
III - Autres				
Autres organismes de formation	49 256	2,3%	33 979	1,5%
Autres ressources	22 581	1,1%	29 275	1,3%
TOTAL III	71 837	3,4%	63 254	2,8%
TOTAL DES RESSOURCES	2 144 262	100,0%	2 292 331	100,0%

Décomposition des actions de formation par finalité

Finalité des actions	2023 (12 mois)		2021/2022 (15 mois)	
	Montant en euros	%	Montant en euros	%
Diplômantes (1)	1 681 303	91,6%	1 978 561	97,6%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	153 768	8,4%	47 775	2,4%
Insertion sociale				
TOTAL	1 835 071	100,0%	2 026 336	100,0%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

Détail des conventions de ressources publiques affectées

	Montant initial	Suivi exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Solde en fin d'exercice
REGIONS				
Conseil régional Pays de la Loire, formation TSV 2022/2023	707 952	525 396	405 071	120 325
Conseil régional Pays de la Loire, formation TSV 2023/2024	707 952		165 099	542 853
Conseil régional Pays de la Loire, formation RSV 2022/2023	707 952	317 781	184 513	133 268
Conseil régional Pays de la Loire, formation RSV 2023/2024	707 952		446 233	261 719
TOTAL	2 831 808	843 176	1 200 916	1 058 164

Engagements financiers

31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Garantie sur emprunt de 100 000 € du 05/03/2021 : Cautions CGEC (Compagnie Européenne de garanties et Cautions) à hauteur de 20% du montant emprunté. Coût 966.67 € sur 3 ans	20 000	
	20 000	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Intérêts sur emprunt	2 758	
	2 758	
Total des engagements financiers (1)	22 758	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Concours publics et subventions

31/12/2023	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation			10 500			10 500
Subventions d'investissement					41 540	41 540
TOTAL			10 500		41 540	52 040

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Bénévolat		
Prestations en nature Mise à disposition de matériel	95 974	105 408
Dons en nature	95 974	105 408
Total	95 974	105 408
Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...) Mise à disposition de matériel	95 974	105 408
Prestations	95 974	105 408
Personnel bénévole		
Total	95 974	105 408